



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE CHAPAIS

COMTÉ UNGAVA

Assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 24 juillet 2002 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :

Monsieur le maire suppléant : Lionel Boudreau
Madame la conseillère : Madeleine Devin
Messieurs les Conseillers : Pascal Dion
Raymond Villeneuve
Secrétaire-trésorier : Daniel Dufour

Était absent M. le conseiller Richard Laplante

Tous les conseillers ayant été convoqués par suite d'un avis écrit dans le délai imparti par la Loi des Cités et Villes, monsieur le maire suppléant, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment convoquée et dûment tenue.

02-07-116

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire suppléant agissant à titre de président d'assemblée souhaite la bienvenue à la population de Chapais. M. Boudreau fait lecture de la lettre de démission de Mme Louise Saucier. Il adresse ses remerciements à cette dernière pour le travail réalisé. M. Pascal Dion remet un formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires mis à jour.

02-07-117

2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la conseillère Madeleine Devin
Appuyé par M. le conseiller Raymond Villeneuve

**QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

02-07-118

3.- **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE JUIN 2002**

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Villeneuve
Appuyé par Mme la conseillère Madeleine Devin

QUE le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 13 juin 2002 soit et est accepté tel que rédigé tout en apportant les modifications suivantes :

Le titre de la résolution 10 se lit comme suit :
Résolution – Entente Hors cours – M. Daniel Dufour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

Et le texte du premier considérant se lit comme suit :

« Considérant qu'une entente hors cours est survenue entre les parties dans le cadre de la requête intentée par M. Daniel Dufour; »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-07-119

4.- ADOPTION DES COMPTES – JUIN 2002

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Villeneuve
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de juin 2002 s'élevant à 240,374.80\$ et la liste des comptes à payer du même fonds relativement à la même période s'élevant à 33,877.70\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans la liste des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.- VOTE PAR COOPTATION POUR L'ÉLECTION D'UN MAIRE

M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, agit comme président d'élection à l'occasion de ce vote secret visant à désigner un nouveau maire jusqu'à la fin du présent mandat. Le président d'élection explique la procédure à suivre. Il demande aux membres du conseil intéressés de signifier de vive voix leur intention de se présenter comme candidat à la mairie. Mme Madeleine Devin et M. Lionel Boudreau transmettent leur candidature. Le président d'élection remet un bulletin de vote à chaque conseiller et les invite à se rendre dans l'isoloir à tour de rôle afin de marquer leur bulletin de vote et de venir le déposer dans l'urne placée sur la table du conseil pour la circonstance. Tous les membres du conseil s'exécutent. Le président d'élection ouvre par la suite l'urne et vérifie chaque bulletin de vote avec M. Grégoire Lemay suivant la suggestion de Mme Madeleine Devin. Le résultat est le suivant : 3 votes en faveur de la candidature de M. Lionel Boudreau et 1 vote en faveur de Mme Madeleine Devin. Le président d'élection déclare officiellement élu au poste de maire M. Lionel Boudreau.

02-07-120

6.- RÉSOLUTION – NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les Cités et Villes prévoit la désignation d'un conseiller (ère) comme maire suppléant pour une durée de quatre mois;

CONSIDÉRANT QUE le Maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Madeleine Devin
Appuyé par M. le conseiller Raymond Villeneuve

QUE M. le conseiller Pascal Dion soit et est nommé pro-maire de la Ville de Chapais pour la fin du présent mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



No de résolution
ou annotation

02-07-121

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

7. RÉSOLUTION – ATTESTATION CONCERNANT L'ADMINISTRATION BANCAIRE DE LA MUNICIPALITÉ – CAISSE POPULAIRE DE CHIBOUGAMAU

CONSIDÉRANT QUE la gestion administrative requiert parfois des décisions rapides afin de ne pas entraîner de dépenses excédentaires;

CONSIDÉRANT QU'à ce titre, il peut s'avérer avantageux que la municipalité délègue à certains représentants des pouvoirs administratifs notamment en matière d'emprunt à court terme ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Raymond Villeneuve
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

QUE M. Lionel Boudreau, maire, et M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, soient et sont les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse;

QUE ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité:

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

QUE le secrétaire-trésorier, l'assistante-greffière ou l'assistante-trésorière, suivant le cas, exerceront seuls les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

QUE tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

- sous la signature des deux(2) personnes ci-haut identifiées à savoir M. Lionel Boudreau, maire, et M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

02-07-122

8.- RÉSOLUTION – SIGNATAIRE AUTORISÉ – DROIT DE PASSAGE – SENTIERS PÉDESTRES DU MONT SPRINGER

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du projet de mise en valeur des ressources du milieu forestier au Mont Springer, il est prévu l'aménagement d'un sentier pédestre permettant l'accès au belvédère;

CONSIDÉRANT QUE, suivant les exigences du Ministère des Ressources Naturelles, la municipalité doit détenir un droit de passage en bonne et due forme à cette fin;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion
Appuyé par M. le conseiller Raymond Villeneuve



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE la Ville de Chapais approuve les termes de la convention de droit de passage transmise par le Ministère des Ressources naturelles en date du 6 mars 2002;

QUE M. Daniel Dufour, secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer la convention susmentionnée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Nil

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Mme la conseillère Madeleine Devin fait lecture d'une lettre de remerciement adressée à Mme Louise Saucier pour le travail de mairesse effectué. Elle demande que l'on prépare une résolution à cet effet lors de la prochaine assemblée.

M. le conseiller Pascal Dion transmet également ses remerciements à Mme Saucier.

M. le maire Lionel Boudreau adresse lui aussi des remerciements à Mme Saucier. Il demande également aux jeunes de l'aréna d'être plus respectueux envers les moniteurs de terrain de jeux.

QUESTIONS DU PUBLIC

Longue période de discussion portant sur le projet de matières fertilisantes faisant l'objet de tests expérimentaux à l'intérieur des anciens bassins de résidus miniers.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Pascal Dion appuyée par Mme la conseillère Madeleine Devin et faite.


Lionel Boudreau
Maire


Daniel Dufour
Secrétaire-trésorier